



COMMUNIQUE UPO

Dans le cadre des mesures de confinement en vigueur, l'UPO a transmis au Ministère des Solidarités et de la Santé ses préconisations afin de garantir aux ostéopathes diplômés en 2020 les compétences nécessaires telles que fixées par l'ensemble des textes réglementaires publiés en 2014.

Concernant les étudiants de 5^{ème} année, elle a transmis les instructions suivantes :

- Maintien de l'intégralité de la formation pratique clinique, comprenant :
 - 720 heures d'apprentissage progressif auprès de patients ;
 - 150 consultations complètes et validées par l'étudiant ;
- Validation de l'ensemble des UE théoriques et pratiques du cursus et du volume horaire dévolu à l'enseignement de chacune d'entre elles ;
- Priorité à ces étudiants en termes de consultations réalisées dans les cliniques internes ;
- Report si nécessaire de la délivrance des diplômes jusqu'à la fin du mois de juillet.

Compte tenu de la situation et des mesures proposées en conséquence, certaines heures de formation pratique clinique des 3^{ème} et 4^{ème} années pourront, si nécessaire, être repoussées à l'année universitaire 2020-2021.

Si les mesures de confinement devaient se prolonger au-delà des premiers jours du mois de mai, des dispositions d'adaptation complémentaires pourraient être préconisées en fonction de la date de reprise des activités pratiques et cliniques.

Philippe Sterlingot
Président du SFDO

Stéphane Niel
Président de la Fneso

Patrick Basset
Président du SNOS

Floriane Boubel
Présidente de la FédEO